

communiqué

No: 46
No.: 46

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE:

NOTES PRÉPARÉES POUR
LE DISCOURS DU CANADA
À LA CONFÉRENCE SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
PAR L'HONORABLE A. W. GILLESPIE,
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES,
LE 30 MAI 1977 À PARIS

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA

JUN 24 1977

RARY / BIBLIOTHÈQUE

Le Canada s'est engagé à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique destiné à réduire l'écart entre la richesse des uns, peu nombreux, et la pauvreté des autres, très nombreux. Nous avons voulu participer à la CCEI et nous en avons accepté la co-présidence parce que nous croyons que cette conférence allait donner un élan vital au dialogue engagé entre le nord et le sud. En même temps, nous voyions là une première occasion de nous attaquer à des problèmes énergétiques d'une importance croissante pour tous les pays.

Nous avons l'obligation à cette réunion ministérielle d'apporter une contribution importante à l'établissement d'un meilleur ordre économique. Je suis convaincu que nous le pouvons. J'aperçois déjà dans les travaux de la CCEI quatre jalons qui méritent d'être signalés et, à l'intérieur de chacun d'eux, des progrès importants dans bien des domaines. Ces quatre jalons sont:

- Un nouvel accent sur l'aide publique au développement;
- Une nouvelle conscience du degré d'intégration des pays en voie de développement dans le système économique international;
- Un regain de volonté pour l'étude de nouvelles solutions;
- Une compréhension majeure au niveau international des questions énergétiques.

A propos du premier jalon, la CCEI a déjà souligné l'importance primordiale de l'aide publique au développement pour le progrès économique des pays en voie de développement. Ces derniers temps, l'attention a porté surtout sur l'accès, sur la technologie, sur le transport des marchandises et sur une multitude d'autres sujets, et a pu ainsi donner à penser que le commerce, et non l'aide, était la clé du succès des efforts du développement. Sans vouloir en aucune manière nier l'importance des aspects qui ne sont pas de l'aide proprement dite, je pense que la CCEI aura servi à rappeler à la communauté internationale qu'il lui faudra de toute urgence, et pendant plusieurs décennies à venir, opérer des transferts de ressources de plus en plus massifs.

Suite à cet accent nouveau sur l'aide publique au développement, notre succès pourra être mesuré notamment par les engagements que prendront les pays donateurs pour assurer les flux de l'APD. Au nom du Canada, cinquième donateur en importance parmi les pays du CAD, je puis vous assurer que nous continuerons de viser l'objectif de 0,7 pourcent du produit national brut. Malgré de sévères restrictions budgétaires dans presque tous nos programmes gouvernementaux, nous sommes résolu à continuer d'accroître notre aide publique au développement; nous comptons même déboursier à ce titre 1,1 milliard de dollars au cours de l'année financière 1977, soit un accroissement de plus de 100 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Je puis vous assurer que cet accroissement découle directement de notre participation à la CCEI et constitue également une suite aux recommandations très positives du comité parlementaire canadien qui s'occupe des questions de développement. Préparées de façon à coïncider avec la clôture de la CCEI, ces recommandations ont d'ailleurs été surpassées dans bien des cas. Le consensus de ce comité parlementaire représentant les intérêts et les préoccupations de tous les canadiens ainsi que les mesures prises par le gouvernement du Canada témoignent clairement de notre volonté politique d'intensifier nos efforts de coopération avec le monde en voie de développement. Permettez-moi de vous décrire ces mesures plus en détail en brossant un tableau récapitulatif des progrès réalisés par cette conférence.

Toujours à propos de l'APD, vous connaissez la proposition que la CCEI crée un programme d'action spéciale destiné à répondre aux besoins immédiats des pays en développement. Si la conférence n'avait pas eu lieu, le financement d'un tel programme n'aurait pas été disponible sous cette forme. Je désire vous faire part aujourd'hui que si cette conférence donne les résultats escomptés, y compris le programme d'action spéciale, la contribution canadienne aurait une double dimension, passée et future, en effet, elle serait orientée vers la satisfaction des besoins aigus des pays les plus démunis. Lorsque l'accord sur le programme d'action aura été conclu, l'aide du gouvernement canadien envers ces pays les plus démunis, se fera dorénavant uniquement sur la base de dons. Comme contribution directe à l'action spéciale, le Canada serait prêt à répondre à une demande d'allègement du fardeau de la dette qui a été au centre des discussions de la conférence: le gouvernement canadien convertirait en dons et subventions tous les prêts de développement que nous avons consentis par le passé à un certain nombre de pays les moins développés d'Afrique et d'Asie. Le montant à convertir serait de 254 millions de dollars. Notre action aurait un effet immédiat et positif sur les pays concernés et libérerait pour leur développement des fonds qui, autrement, nous auraient été remboursés.

Le Canada se réjouit qu'on ait convenu de rechercher un élément de libéralité de 86 pour cent pour l'APD et il espère que les donateurs s'empresseront d'atteindre cet objectif et même de le dépasser. Notre propre élément de libéralité, qui est supérieur à 95 pour cent, illustre bien notre conviction que l'aide doit être dispensée aux meilleures conditions possibles, en particulier lorsqu'elle est destinée aux pays les plus pauvres.

Bien qu'il soit difficile d'établir un lien organique entre la CCEI et les décisions prises dans d'autres institutions, on ne peut nier le fait que les gouvernements ont été animés par une volonté de faire de la CCEI un succès lorsqu'ils se sont prononcés en faveur des décisions positives qui ont été prises au sujet du calendrier de la cinquième reconstitution des ressources de l'APD, du fonds international de développement agricole, de l'augmentation des ressources de la CIRB et d'autres mesures propres à augmenter les flux vers les pays en développement.

Bref, nous pouvons déjà constater que des résultats satisfaisants ont été obtenus sur de nombreux points.

Le deuxième jalon qui a retenu mon attention, c'est que la conférence a réussi à cristalliser un processus déjà amorcé ailleurs. J'entends par là qu'on a reconnu aux intérêts des pays en développement un droit de cité dans tous les secteurs de la vie économique internationale. Cette reconnaissance s'était déjà manifestée mais son effet est de plus en plus visible. Avec elle, nous avons quitté une époque où les principaux pays industrialisés avaient d'abord tendance à chercher des solutions aux problèmes qui se présentaient entre eux puis, une fois ces solutions trouvées, à prévoir des mesures spéciales à l'intention des pays en développement. Aujourd'hui nous cherchons plutôt en commun à incorporer dans le système économique international des mécanismes conçus expressément pour servir les besoins du développement.

Nous attaquer à ces composantes dynamiques de la gestion économique internationale ne nous a guère facilité la tâche, ici à la CCEI. En effet, nous avons souvent discuté de questions qui font l'objet de négociations internationales dans d'autres enceintes. Il devient d'ailleurs de plus en plus difficile de définir les intérêts des pays en développement séparément des autres éléments de négociations. Encore une fois, cependant, je crois que nous avons réalisé des progrès considérables au chapitre de notre engagement commun à faire avancer ces intérêts.

Sur le plan commercial, nous avons souligné, au cours de la CCEI, l'importance de la mise en oeuvre rapide des nouvelles mesures pour les produits tropicaux, comme premiers résultats concrets à émerger des négociations commerciales multilatérales. Face à ce besoin, mon gouvernement a intégré son offre sur les produits tropicaux dans son budget du printemps dernier. Sauf si la chose est impossible ou inappropriée, le Canada consultera les pays fournisseurs de produits tropicaux en cause avant de retirer les systèmes généralisés de préférences par mesure de sauvegarde. De façon plus générale, nous maintenons que les négociations commerciales multilatérales doivent créer de nouvelles possibilités de développement commercial et industriel dans les pays en développement et qui exportent des matières premières, et à donner à ces derniers un meilleur accès aux marchés des pays développés. Nous sommes en faveur d'une libéralisation globale des échanges et d'une levée des barrières tarifaires et non tarifaires qui touchent les produits agricoles et industriels. A ce propos, nous croyons que les questions relatives à la sécurité des approvisionnements et à l'accès aux marchés devraient être discutées ensemble aux négociations commerciales multilatérales. de sorte que toutes les questions qui relèvent d'un domaine puissent être étudiées au regard les unes des autres.

En ce qui à trait à la question des céréales, nous trouvons de fort bon augure que les principaux exportateurs et importateurs se soient dits disposés, pour la première fois, au sein de la CCEI, à entamer au plus tôt des négociations sur un nouvel accord. De nouveau, il nous a été difficile de formuler des engagements précis avant le début des négociations, étant donné les intérêts du monde en développement mis en jeu par divers aspects d'un tel accord.

Il ne faut cependant pas que cela nous surprenne ou nous décourage. Pour être satisfaisant, un règlement dans le secteur des céréales devra en effet trouver des solutions à divers problèmes reliés entre eux; la nécessité d'améliorer et d'assurer l'accès aux marchés mondiaux pour les céréales et les produits céréaliers, de limiter les effets néfastes des subventions à l'exportation, de réduire les fluctuations inutiles des cours céréaliers et d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Le Canada est d'avis que l'accord final devra aussi prévoir des engagements d'aide alimentaire propres à assurer en permanence une disponibilité minimale de céréales vivrières. Nous sommes disposés à accepter un engagement quantitatif de concert avec d'autres donateurs éventuels. Tout cela reste à négocier; la CCEI aura eu le mérite de nous rapprocher davantage du stade de la négociation.

La CCEI a également servi de tribune aux grandes économies désireuses d'annoncer qu'elles étaient disposées à participer à la réserve céréalière d'urgence de 500,000 tonnes. Nous y prendrons part pourvu que les autres pays qui sont en mesure de le faire imitent notre geste. Cette réserve permettra d'augmenter considérablement la sécurité alimentaire mondiale. Mais c'est toute la collectivité internationale qui a la responsabilité de la sécurité et de l'aide alimentaire. Actuellement fournisseur du dixième de l'objectif de dix millions de tonnes de céréales, le Canada exhorte tous les donateurs à prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre cet objectif.

Le troisième jalon tient au fait que pendant la conférence les pays participants ont démontré une volonté renouvelée de chercher des solutions à de vieux problèmes; dans certains cas nous avons trouvé de nouvelles réponses, dans d'autres nous avons décidé de réexaminer la valeur des arrangements existants et l'incidence des politiques déjà en vigueur.

Sans doute la meilleure manifestation de cet état d'esprit se retrouve-t-elle dans le consensus qui se dégage à l'effet qu'il faudrait établir un fonds commun pour les produits de base. La CCEI a "revitalisé" ce processus: le gouvernement canadien a donné aujourd'hui son appui à l'action de la CCEI pour un tel fonds. Il estime que ce fonds doit être lié à la conclusion satisfaisante d'accords individuels sur les produits de base. Comme par le passé, il participera activement aux négociations. Pour ce qui est du fonds commun, nous aborderons les négociations avec l'esprit ouvert. D'ailleurs, nous nous sommes engagés à verser notre juste part une fois qu'auront été convenues des modalités viables.

Une autre preuve de cette "nouvelle" façon de voir est l'entente intervenue entre certains pays participants sur une forme précise d'allègement de la dette. Le Canada compte parmi eux. Une fois encore, une action ponctuelle a été prise afin de répondre aux besoins avoués d'un groupe particulier de pays les moins développés. Le Canada a participé aux négociations antérieures sur la dette. Nous serions heureux que la CCEI arrive à un consensus généralisé relativement aux principes associés à la mise sur pied d'arrangements meilleurs et renforcés, pour soutenir une action internationale positive devant ce genre de difficultés.

Depuis quelque temps déjà, la faiblesse de l'infrastructure du continent africain est une source de préoccupation et la cible d'efforts pour en assurer le développement. Pendant cette conférence, nous avons tous convenus de systématiser nos efforts en vue de concerter nos démarches et d'en mobiliser d'autres. En 1977-78, le Canada entend consacrer 140 millions

de dollars aux projets destinés aux infrastructures en Afrique, notamment dans les secteurs des transports et des communications. Cette somme ne comprend pas les montants substantiels affectés à l'agriculture et au développement rural. Nous souscrivons au concept d'une décennie consacrée aux transports et aux communications de l'Afrique qui aurait pour but de satisfaire les besoins en infrastructure de l'Afrique dans le sens le plus large du terme.

C'est peut-être le dernier jalon que j'ai identifié qui revêt le plus d'importance. Il a constitué la raison d'être de cette conférence. En effet, pour la première fois, la question de l'énergie a pris la place qui lui revient dans le dialogue international sur les grandes questions économiques.

Nous pouvons déjà nous montrer satisfaits des résultats accomplis jusqu'au présent par la CCEI:

- (a) Une meilleure compréhension de la nature du défi énergétique;
- (b) Une entente sur la nécessité d'amorcer et d'intensifier les efforts en vue de trouver des sources énergétiques de rechange;
- (c) Une entente sur la nécessité de coopérer afin d'éviter des perturbations économiques inutiles;
- (d) La reconnaissance du fait qu'un accroissement des apports de capitaux consentis par des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, faciliterait la mise en valeur de la capacité énergétique des pays moins développés importateurs de pétrole. J'ajouterai que le Canada versera sa pleine quote-part à toute augmentation du capital de la BIRD à cet effet.

Au cours de la CCEI, j'ai constaté avec plaisir que dans les marchés du pétrole les parties prenaient davantage conscience de la nécessité d'une confiance mutuelle. Beaucoup reste toutefois à faire si on doit éviter des bouleversements économiques dans les décennies qui viennent. C'est pour cette raison qu'on a proposé la création d'une institution pour la poursuite du dialogue sur l'énergie après la CCEI. Je souscris de tout coeur à cette initiative car elle profitera au bien-être économique mondial.

Tels sont les jalons que la CCEI peut déjà qualifier de réalisations majeures. Elles justifient nos efforts et, pour une bonne part, les espoirs que nous nourrissions. Il est impossible de combler entièrement les attentes de tous les participants à l'occasion de réunions de ce genre. Je sympathise dans une certaine mesure avec certaines des déceptions dont on nous fera part aujourd'hui. Permettez moi de vous confier un certain nombre des espoirs que nous avons et qui n'ont pas été réalisés, mais peut-être vaut-il mieux voir là les jalons qui

marqueront les dernières heures de la CCEI ou des rencontres futures. Nous espérons que l'hésitation et, à l'occasion, le refus, d'aborder les responsabilités des pays en développement n'entacheront plus notre dialogue. Cette attitude n'a pour seul effet que de gêner nos efforts en vue de gagner des appuis populaires en faveur des questions du développement. Trois aspects s'imposent à notre attention. D'abord, les mesures que les pays en développement doivent prendre pour s'aider eux-mêmes; à mon avis, on ne peut prétendre qu'un tel débat empiéterait plus sur la souveraineté nationale des intéressés qu'un débat analogue sur les ressources et les politiques des pays développés. En second lieu, nous aimerions qu'on accorde plus d'attention aux responsabilités que les pays en développement, en particulier ceux dont la balance des paiements est positive, doivent assumer au chapitre du bien-être des autres pays en développement. Leur participation aux efforts internationaux est indispensable bien que nous acceptions la plus grande partie de ce fardeau. Enfin, nous aimerions une meilleure entente quant aux responsabilités que devraient assumer les pays en développement pour le bon fonctionnement du système international. Cela suppose qu'on soit disposé à fixer des priorités à la multitude de revendications d'ordre international. Cela veut dire qu'on accepte le principe que les arrangements sur les produits de base doivent permettre la participation tant du producteur que du consommateur. Cela veut aussi dire qu'il faut créer un climat économique susceptible d'accélérer les investissements et les mouvements des capitaux destinés au développement. J'ajouterai aussi que les pays en développement devraient, selon leurs capacités, s'engager à participer aux négociations commerciales multilatérales, à contribuer aux stocks céréaliers et à consolider les autres arrangements internationaux. Comme je l'ai dit, il s'agit peut-être là de jalons pour l'avenir.

Il y a longtemps que la politique et la diplomatie ont été définies comme l'art du possible. Un historien canadien, cherchant à définir l'esprit canadien, a suggéré qu'il tenait à cette juste perception du possible. C'est dans cette perspective que je voudrais conclure en vous soumettant que la CCEI a souligné deux vérités fondamentales de l'interdépendance de la collectivité mondiale. La première est que notre priorité fondamentale doit être le rétablissement de l'économie internationale. Tous les pays en profiteront et, pour cette raison, tous en sont responsables. Nous sommes loin de la théorie du ruissellement voulant que les pays en développement tirent profit d'un accroissement des échanges à l'intérieur du monde industrialisé. C'est au contraire la prise de conscience que le système financier international, le commerce mondial et nos propres économies exigent tout un renforcement fondamental si l'on ne veut pas entraver le rôle de moteur du développement qu'ils doivent jouer dans d'autres pays. La deuxième vérité fondamentale, c'est que les transformations nécessaires ont déjà débuté. Parfois elles sont structurales et douloureuses. Nous sommes conscients que les pays en développement chercheront à obtenir des transferts massifs de ressources et parfois des transformations radicales dans le système monétaire et commercial. Nous espérons qu'en retour les pays en développement sont aussi

conscients que nous de la fragilité du système, des conséquences d'une interférence arbitraire ou capricieuse des gouvernements dans les marchés économiques et, par dessus tout, des conséquences de l'approvisionnement en énergie et de son prix pour l'avenir de nos pays. Dans la mesure où cette conscience réciproque s'est aiguisée, la conférence aura effectivement fait progresser le dialogue. Notre tâche est maintenant de parachever ces travaux.

CAI EA
77ROH

DOCS

No:

No.:

APPROVED